

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 23 Thermidor.

(Ere vulgaire)

Lundi 10 Août 1795.

Incendie d'un atelier à poudre situé hors les murs de Nice. — Description des objets précieux qui doivent être prélevés au Grand-Seigneur par le citoyen Verninae. — Emigrés chassés de Hambourg et de son territoire. — Complot découvert à Rome contre les agens du gouvernement, et arrestation des principaux chefs. — Réflexions sur la lecture de l'acte constitutionnel. — Prorogation du délai accordé aux créanciers des émigrés. — Adresses de deux sections. — Nouvelles des isles de France et de la Réunion. — Arrestation de six députés.

A V I S.

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois, et 50 livres pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoieront point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n. 500.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES.

De Nice, le 12 thermidor.

On sait que cette commune vient d'être le théâtre de l'événement le plus désastreux; voici les détails qu'on a recueillis sur cet incendie.

« Le 3, à deux heures de l'après-midi, on entendit tout-à-coup un bruit impétueux, répété à deux reprises, le second beaucoup plus fort que le premier, & une commotion considérable qui lui succéda; en même tems des pierres violemment lancées vinrent écraser le faite de quelques maisons, & une grande quantité de vitres rompirent avec fracas. La terreur se répandit dans les esprits; les uns fuyoient, les autres fermoient leurs boutiques. tout le monde étoit plongé dans l'incertitude la plus déchirante, lorsqu'on apprit qu'un atelier situé hors de la ville, & où l'on fabriquoit les gargousses, les cartouches & autres artifices de guerre, venoit de sauter avec un fracas épouvantable. On s'y transporta avec hâte; il fut impossible de porter aucun secours aux infortunés qui étoient renfermés dans cet enclos; déjà ils n'étoient plus. . . Des militaires ayant voulu approcher de l'incendie, pour accourir au secours de leurs camarades, un

caisson plein de gargousses a crevé tout-à-coup & a tué les uns & estropié les autres. On appréhendoit que le feu ne se communiquât à un magasin considérable de poudre qui n'étoit qu'à quelque distance; mais on prit sur-le-champ les précautions convenables, & on est parvenu à épargner cette perte fâcheuse.

Il a été impossible d'approcher de l'incendie de tout le jour; à mesure qu'il s'étendoit, des obus & des bombes qui étoient chargés éclatoient avec un bruit terrible. Toutes les maisons du port, de l'autre côté duquel cet établissement étoit situé, ont essuyé des pertes notables. Les équipages de plusieurs bâtimens marchands ont été maltraités, & deux matelots grecs ont été tués; deux factionnaires ont été écrasés à la porte par les pierres & les décombres que l'explosion lançoit à une distance considérable de son foyer: une femme qui allaitoit son enfant a eu le bras cassé; l'innocent n'a pas reçu la plus petite blessure. Les maisons voisines du magasin ont été renversées ou très-dégradées; des quartiers de pierre, d'un poids effrayant, ont été portés à plus de deux mille pas. Tout le sol des environs a été couvert de débris, de balles & de boulets. Un jeune citoyen, que le désir de soulager les malheureux avoit entraîné dans les endroits où il craignoit d'en trouver, se présente devant une bastide; il y trouve un vieillard & un enfant qui pleuroient à chaudes larmes; il leur demande le sujet de leur douleur; il n'en reçoit point de réponse: il insiste & leur offre ses services; ils l'invitent à se tourner, & il apperçoit le cadavre d'une jeune femme, dont la cervelle étoit répandue sur la muraille. . .

On fait monter le nombre des morts à 150, parmi lesquels se trouvent beaucoup de femmes qui étoient occupées à faire des gargousses & des cartouches. Les troupes qui sont campées au Lazaret ont aussi éprouvé quelque perte; la plus grande partie de leurs tentes ont été renversées; quelques soldats ont été blessés, mais on ne parle que de deux ou trois morts.

Si cet accident fût arrivé deux jours plutôt, il auroit été bien plus terrible; une quantité considérable de car-

touches, qu'on ne faisoit que d'envoyer à l'armée, auroient augmenté le désastre. Les dommages qu'a reçu la ville, proprement dite, sont de peu de conséquence, l'effet de l'explosion ayant été absorbé & détourné par la hauteur sur laquelle est situé le fort, & qui a formé comme un mur de séparation entre nous & le volcan destructeur.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

De l'Orient, le 6 thermidor.

On a imprimé & publié ici la relation suivante :

Du camp de Sainte-Barbe, le 3 thermidor, an troisième.

Le fort Penthievre a été enlevé, ce matin, d'assaut; toute la presqu'île est balayée, & les émigrés tués, noyés ou prisonniers; cela a été l'affaire de deux heures: il s'en étoit retiré au fort Neuf, au bout de la presqu'île; là, ils ont voulu pour-parler; on les a sommés de mettre bas les armes; ils ont obéi, & nous avons ramené autant de prisonniers que nous sommes de républicains; notre perte a été médiocre pour une semblable victoire. Ce coup de main nous a coûté, tout au plus, deux cents morts & le double de blessés. La colonne nautique a souffert le plus.

L'ennemi est dérouteré, & j'espère que cela peut compter pour une leçon; nous verrons quelles seront les suites de cette affaire.

Notre butin est immense, chevaux, guinées, bijoux, harnois, l'armée est chargée de tout cela.

Il existe des magasins énormes de denrées de toutes espèces, dont malheureusement une partie a été pillée; farine, fromage, vin, rhum, liqueurs, sucre, riz, habits, souliers, tout enfin ce qui peut servir à l'armement & à l'équipement d'une armée, s'y trouve avec profusion; mais ce qui est trop commun ce sont des assignats faux, il y en a des millions.

Le général Bautar a perdu une jambe.

De Paris, le 22 thermidor.

Le public se porte en foule aux galeries du Louvre, chez le ci-devant joyaillier de la cour, pour voir les présens destinés au grand-seigneur. On y remarque une montre enrichie de diamans avec un cadillon, & une pipe en forme d'ananas, qui est aussi garnie de diamans avec autant de goût que de magnificence. Plusieurs autres bijoux précieux composent ces présens, qui seront présentés à sa hauteesse par le citoyen Verninac, ambassadeur de la république.

Il faut convenir que la théorie de l'insurrection a fait d'éclatans progrès dans toute l'Europe, & l'on peut croire qu'elle fera le tour du monde, comme la peste noire, qui, dans le 15^e siècle s'étendit du Cathay jusqu'au Groënland, & dévora la moitié du genre humain. Des folliculaires, amis du sang & ennemis de toute paix sociale, se sont déclarés les protecteurs de toutes les émeutes populaires, quelque part qu'elles se fassent, s'embarassant peu qu'il en coûte la vie à quelques centaines de malheureux, presque toujours égares par des factieux; pourvu que ces émeutes inquiètent les gouvernemens, bons ou mauvais, contre lesquels elles sont dirigées; ils recueilleront sans doute

avec complaisance les détails de deux événemens de ce genre, dont nous allons rendre compte.

Voici ce qu'on mande de Hambourg :

Nous avons eu ces jours derniers de grands troubles, qui ont été suscités par les émigrés français. Malgré toutes les précautions prises pour prévenir leurs manœuvres, ils avoient en ôté secrètement & enlevé plusieurs citoyens, pour les transporter ailleurs. Le peuple s'étant aperçu que divers particuliers dispa-roissoient journellement, s'est attroupé & s'est rendu dans les maisons où il soupçonnoit qu'on faisoit ces enrôlemens; un émigré, nommé Barlepont, a été vivement maltraité de coups & la maison où on l'a trouvé auroit été démolie si le magistrat n'eût fait marcher la force armée.

Le peuple a aussi cassé les vitres de plusieurs avanturiers qui s'étoient réfugiés dans notre ville pour y faire des livraisons clandestines aux émigrés. On compte parmi ces avanturiers le nommé Verlaud, qui s'appelloit en France de la Vertu, & qui a été forcé de renoncer à sa patrie ainsi qu'à son nom; & un autre appelé Harich. Dans ce désordre, il y a eu plusieurs personnes tuées.

Le magistrat a pris les mesures les plus rigoureuses pour empêcher l'entrée de la ville & du territoire à ces embaucheurs, qui portent le trouble par-tout où ils vont. Nous espérons que nos voisins en feront de même, & que ces mesures étant adoptés de proche en proche, ces perturbateurs du repos public ne trouveront plus un asyle où ils puissent exercer leur esprit turbulent & leur goût pour le désordre.

Au surplus, les étrangers & les marchandises de toute espèce, venant du dehors & des colonies américaines, sont si abondantes ici que nos magasins ne peuvent plus y suffire, & on attend avec empressement le moment où la paix rendra plus facile la circulation de tant d'effets & de denrées accumulées dans divers ports neutres de l'Europe, tandis que la cherté générale est si grande presque par-tout.

On écrit de Rome qu'on y a découvert un complot dont l'objet étoit d'ouvrir les portes des prisons, de donner la liberté à tous ceux qui y étoient renfermés, & de se porter chez le gouverneur de Rome & chez plusieurs autres chefs du gouvernement, de les égorgés & de mettre le feu à plusieurs maisons. On a arrêté les chefs du complot au moment de l'exécution, & on ne tardera pas à leur faire leur procès.

Il est assez curieux d'observer avec quelle anxiété les agitateurs, accapareurs, entrepreneurs de toute espèce de cherté, apprennent les nouvelles de paix qui jettent parmi eux des alarmes cruelles. Leur empressement à revendre les denrées qu'ils ont resserrées, en comptant sur une plus grande disette, est tel, que dans toutes les rues, dans tous les carrefours, on trouve des courtiers chargés d'offrir aux passans du sucre, du café, des tabacs, des savons, des chandelles, des toiles, des bijoux, de l'amadou, des allumettes. Les commissionnaires, les gagne-deniers, qui ont converti leurs manoirs en magasin, & qui ont élevé leurs salaires à un prix exorbitant, se mêlent aussi de murmurer sur ce que le gouvernement songe enfin à mettre un frein à cette cupidité effrénée qui a mis tous les services hors de la portée des citoyens même aisés. On a vu qu'une des causes de l'énorme cherté du bois, étoit le

prix de 200 liv. par jour qu'exigeoit chaque ouvrier qui retire les trains de la riviere pour mettre le bois dans les chantiers. Les cochers de place prennent 30 liv. par heure pour leurs courses ; & les regratiers de toute espece sur les comestibles, les fruits, les légumes, ne vendent qu'autant que la nature de leur commerce leur rend le double de ce qu'elle leur coûte journellement. Si la saison de l'année où la terre donne avec le plus d'abondance & de variété ses productions est aussi chere pour le pauvre, il y a de quoi frémir sur la disette factice qu'il éprouvera lorsque des tems plus rigoureux & plus après serviront encore davantage l'accaparement & l'agiotage des denrées. Aussi on desire, en général, que la surveillance d'une police prévoyante se hâte de faire des réglemens pour faciliter l'apport des subsistances dans cette commune. On ajoute même que les comités de gouvernement s'occupent déjà de ce soin si important.

Les ennemis de la république ne voient pas sans chagrin les mesures sages que le gouvernement adopte pour faire avorter les calomnies qu'on a répandues contre la convention ; ils craignent, avec raison, que le nouvel ordre de justice & d'équité qui prévaut dans toutes les délibérations de la convention nationale, ne finisse par la rendre vraiment chere aux esprits les plus prévenus contre elle ; les efforts de nos ennemis déjoués, le rapprochement de tant de nations qui demandent la paix, le besoin de la tranquillité intérieure, qui va naître sur les débris de l'anarchie & de la tyrannie qu'elle avoit enfanté, tout désespere les malveillans, qui s'agitent pour allumer un nouveau brandon de discorde, dès que le brandon précédent a été éteint dans leurs mains par l'énergie républicaine.

De la lecture de l'Acte constitutionnel.

Effrayé de la rapidité de la discussion sur des questions dont la difficulté égaloit l'importance, un député a demandé que l'on consacrait une séance à l'examen des articles de la constitution, décrétés pendant les cinq jours précédens.

Il n'entendoit certainement pas que l'on se bornât à perfectionner la rédaction ; mais il vouloit que l'on revit avec maturité ce qu'on auroit décidé avec précipitation.

Ce vœu, inspiré par la sagesse, a été rejeté par l'impatience. On a dit qu'il étoit urgent de terminer l'ouvrage ; comme si le salut public commandoit la célérité aux dépens de la perfection, & que la lenteur ne fût pas préférable à la diligence, quand celle-ci peut produire de nouveaux malheurs par de nouvelles fautes.

On est convenu cependant que cet examen se feroit, lorsque, la loi étant complete, on pourroit la lire en entier.

Sans doute on en ordonnera l'impression, la distribution, & on laissera un assez long intervalle pour que tous les membres de la convention puissent reprendre chaque partie de l'acte constitutionnel, & en juger l'ensemble ; autrement, c'eût été vouloir la fin sans accorder les moyens.

Alors les députés qui ne traiteront pas avec l'indifférence la plus criminelle l'obligation la plus sacrée qu'ils aient à remplir de leur vie, libres des passions contagieuses d'une assemblée bruyante, & dans une retraite dont le silence ne sera interrompu que par la voix de

leur conscience, rechercheront en eux-mêmes par toutes les forces de la méditation, & hors d'eux par tous les secours de l'étude, s'il est évident que les opinions qu'ils ont approuvées soient les plus vraies, les jugemens qu'ils ont portés les plus exacts, le système social qu'ils ont adopté le plus convenable ; si dans les combinaisons qu'ils ont faites, ils n'ont négligé aucun des élémens qui devoient y entrer ; s'ils ont fixé leurs regards sur l'étendue du territoire, l'immensité de la population, la différence des climats & des caracteres ; si le désordre jetté dans les esprits, la corruption introduite dans les mœurs, l'indépendance donnée aux volontés par les calamités d'une longue anarchie, ont été présens à leurs pensées ; s'ils ont pressenti les résultats de l'ignorance, à laquelle une interruption de six années dans l'instruction publique a condamné & la génération qui n'avoit pas fini son éducation, & celle qui ne l'avoit pas commencée ; s'ils se sont préparés aux effets redoutables de la rentrée dans le sein de la république de quatorze années, qui, avec l'habitude de la victoire, ont dû contracter celle de la résistance.

Il ne seroit que trop aisé d'étendre l'énumération que je viens d'essayer, & de la rendre plus sensible par des développemens, mais ce que j'ai dit suffit pour prouver que si le but n'est pas hors de portée, il est à une telle hauteur, qu'il faut une vue perçante pour le découvrir, & une vigueur peu commune pour l'atteindre.

Rousseau, qui, si long-temps & avec de si puissans moyens, s'étoit livré aux calculs de l'économie politique, a prononcé qu'il falloit des facultés plus qu'humaines pour gouverner une grande nation. En ôtant à cette assertion ce qu'elle peut avoir d'exagéré, il restera cette idée, aussi vraie qu'affligeante, que l'entreprise présente les plus grands obstacles & qu'elle exige les plus grands talens.

J'ai conseillé de fortifier la réflexion par la lecture ; & les vrais amis de la chose publique n'ont pas été peu surpris, en vérifiant par le cours des débats que les ouvrages publiés depuis trois mois par d'excellens esprits n'avoient pas même été consultés. Ce sont néanmoins les livres qui forment ou qui déclarent cette opinion publique, sans laquelle il n'y a point d'institutions durables ; elle les jugera avec d'autant plus de sévérité, qu'avant de manifester sa réprobation, elle avoit offert son assistance.

On auroit vu dans quelques écrits que si la division du corps législatif avoit mérité les suffrages, sa composition n'avoit pas paru exempte de censure. On y auroit trouvé, & même dans ce journal, à la date du 6 de ce mois, qu'il étoit très-possible de séparer sans désunir, d'assigner des fonctions diverses, & de rapprocher par un intérêt commun ; de conserver les avantages de l'opposition, & de ne pas s'exposer aux suites de la discorde.

On auroit appris que l'organisation du pouvoir exécutif, dont la dénomination même est defectueuse, ne pouvoit satisfaire le premier besoin d'une société, celui de l'ordre public ; que les gouvernans n'ayant pas une garantie suffisante, les gouvernés n'obtenoient pas une protection efficace ; que ceux-ci ne pouvoient jouir d'aucune sécurité, puisque ceux-là ne pouvoient se croire à l'abri des dangers. Ces réflexions devoient avoir un grand poids, car ce ne sont pas seulement celles de quelques publicistes ; elles appartiennent à tout un peuple, qui a reconnu qu'il n'avoit tant souffert que parce qu'il n'avoit pas été

gouverné, & qui, du souvenir de ses malheurs, a tiré des conséquences justes & des présages sinistres.

On a demandé aussi que l'acte constitutionnel ne contint aucun article réglementaire; qu'il fût dégagé de tout ce qui pouvoit être placé ou dans le code civil, ou dans le code pénal, ou dans une instruction. On a cru que, resserré avec habileté, il deviendrait plus fort, plus clair, & peut-être plus complet. L'auteur immortel de *l'Esprit des Loix*, en peignant Tacite comme il a si bien mérité d'être peint lui-même, a dit qu'il abrégéoit tout, parce qu'il voyoit tout.

En se rappelant que lorsqu'un député étoit accusé, on l'écoutoit avec calme, & que l'on ne prononçoit sur son sort que lorsqu'il n'avoit plus rien à ajouter à sa défense, on s'est étonné que cette disposition d'une justice indispensable, ait pu être oubliée lorsqu'on balançoit les destinées de vingt-quatre millions d'hommes; que l'on n'ait pas répondu à toutes les objections, éclairci tous les doutes, épuisé toutes les discussions; que l'on n'ait pas montré autant de patience que d'impartialité: on a été sur-tout affligé que des délibérations d'une si haute importance aient été profanées par l'esprit de parti.

Enfin, on a généralement pensé que si le troisième essai d'une constitution étoit sans succès, notre sort deviendrait d'autant plus déplorable, que de l'insuffisance des auteurs, on concluroit l'impossibilité de l'ouvrage.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 22 thermidor.

La convention nationale décrète que le délai accordé par les articles XIV & XV de la loi du 1^{er} floréal, an III^e, aux créanciers des émigrés pour déposer leurs titres, en conformité de l'article II de la même loi, est prorogé définitivement jusqu'au premier vendémiaire prochain exclusivement, à compter duquel jour la déchéance de tous droits & répétitions auront lieu contre ceux qui n'auront pas alors effectué le dépôt de leurs titres.

La prorogation profitera également aux créanciers des émigrés portés sur le second supplément à la liste générale des émigrés, publiée à Paris les 25, 26, 27 & 28 floréal dernier, & à l'égard desquels le délai de quatre mois prononcé par l'article XI doit expirer le 28 fructidor prochain.

La section de la Halle-aux-Bleds vient se plaindre des nombreuses mises en liberté qu'on accorde; les terroristes qu'elle avoit fait arrêter se promènent tranquillement dans les rues de Paris: ce n'est pas, au reste, d'une seule espèce de terroriste qu'elle demande vengeance; elle la demande également des royalistes & des jacobins: ce n'est qu'en atteignant tous les coupables, dit l'orateur, que vous pouvez, citoyens représentans, parvenir à éteindre toutes les haines, & ramener le calme parmi les citoyens.

Perrin, des Vosges, dit qu'il voit avec peine une sec-

tion chercher à jeter de la défiance sur le comité de sûreté générale. Ce comité, dit-il, n'a fait mettre en liberté que les hommes contre lesquels il n'existoit aucune dénonciation grave: il a d'ailleurs fait afficher que les mises en liberté qu'il prononçoit n'empêchoient pas qu'on ne poursuivît devant les tribunaux les hommes contre lesquels on a des dénonciations à faire.

La section de l'Observatoire se présente à la barre. L'orateur dit: Nous avons rendu compte à nos concitoyens de la manière dont nous avons été reçus dans cette enceinte; nous leur avons sur-tout rendus les expressions du représentant du peuple Dubois-Crancé; la section de l'Observatoire a cru qu'il étoit de son honneur de demander justice de l'attentat commis contre le droit sacré de pétition: allez, nous ont dit nos concitoyens, allez dénoncer à la convention celui qui trop fier d'un titre qu'il ne doit qu'au peuple, a oublié qu'il étoit son représentant pour le défendre & non pour l'insulter; celui qui, à la barre même de la convention, a traité de brigands des citoyens qui n'ont jamais pris les armes que pour la représentation nationale; allez demander justice, retracez exactement les faits; mais n'allez pas souiller le sanctuaire de la liberté des expressions grossières que Dubois-Crancé a employées: l'assemblée générale de la section de l'Observatoire nous avoit chargés de cette mission; mais ayant appris la déclaration publique qu'a fait Dubois-Crancé, elle nous a chargés de vous déclarer qu'elle a passé à l'ordre du jour sur toute cette affaire.

Le président répond que la section auroit dû se contenter de la déclaration de Dubois-Crancé, sans venir reparler d'une rixe qui n'étoit que particulière, puisque la séance étoit levée lorsqu'elle a eu lieu, que la convention ne peut voir cette démarche avec plaisir, qu'elle reste elle les invite aux honneurs de la séance.

Charles Lacroix demande qu'on fasse retirer les pétitionnaires. — Murmures. Cette proposition n'a pas eu de suite.

Les habitans des isles de France & de la Réunion écrivent que ces deux isles appartiennent toujours à la France, & nous sommes résolus, disent-ils, à les défendre jusqu'à la mort. En quel état de force que l'ennemi puisse se présenter, nous jurons à la patrie qu'il ne régnera que sur des cadavres & dans des déserts.

Ces nouvelles seront insérées au bulletin; le comité de salut public est chargé de s'occuper des secours à envoyer dans ces isles.

L'assemblée passe à l'affaire des députés accusés. Elle décide de nouveau qu'elle jugera sans desamparer.

Divers rapporteurs sont entendus.

Les députés qui ont été décrétés d'arrestation, sont: Dupin, Bô, Piery, Massieu, Chaudron-Rousseau, Lancher.

La séance a été suspendue à cinq heures, pour être reprise à sept.

Nous ferons connoître demain les motifs de ces arrestations; ce sont presque tous des actes arbitraires, des vexations, des vols, des assassinats.

Dupin a été dénoncé & arrêté pour l'affaire bien connue des fermiers-généraux.